



Pour souscrire rapidement, complétez ce formulaire et envoyez-le-nous à [contact@leboncourtier.fr](mailto:contact@leboncourtier.fr)

Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Mail :	Téléphone :	

**Formule de votre choix :**

Valeur de l'ensemble des instruments assurés pour le foyer	Prime TTC annuelle	Cochez la formule choisie
Jusqu'à 5 000€	120€	
Jusqu'à 10 000€	200€	
Jusqu'à 20 000€	300€	

Détaillez la liste des instruments à couvrir, la valeur individuelle et indiquez s'il vous appartient ou s'il vous est confié :

Type d'instrument	Valeur	Description (marque, type, n° de série)	Confié ou personnel

Valeur agréée dans la mesure du possible (factures à transmettre ou document du conservatoire attestant de la valeur pour les instruments confiés).

Date d'effet souhaitée :

Mention manuscrite  
« Bon pour accord » et signature



### **ETENDUE DES GARANTIES :**

- Territorialité : Europe
- Sinistres couverts : Tous risques, vol et dommages accidentels
- Franchise par sinistre 50 euros / 100 euros pour les instruments à partir de 10 000 euros
- Perte et disparition exclues

En sus des conditions générales et spéciales, les garanties seront complétées de la manière suivante :

#### **La garantie du vol en véhicule est limitée aux événements ci-après :**

- Vol commis avec agression ou menace sur le conducteur ou l'un des passagers,
- Vol commis à la faveur d'un accident de la circulation
- Vol, commis exclusivement entre 7h et 21 H en France ou Europe, sur la voie publique avec effraction du véhicule qui sera fermé à clef et sous réserve que l'instrument se trouve placé dans le coffre du véhicule (non visible de l'extérieur)

### **PREVENTION**

#### **OBLIGATIONS SOUS PEINE DE NON GARANTIE SEJOUR**

Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, les instruments assurés doivent être conservés dans des locaux dûment clos avec utilisation des moyens de fermeture existants (mécaniques et /ou électronique) lors de toute absence y compris au sein de la résidence principale de l'Assuré.

### **Exclusions qui seront présentes dans les CP :**

- Les dommages aux cordes, boyaux, pédales, marteaux, crins des archets, clés et tendeurs de cordes des instruments de musique, et peaux des instruments de percussion ;
- La disparition inexplicite ;
- Les dommages consécutifs à des travaux de nettoyage, de réparation ou d'entretien
- Les dommages provenant de la détérioration progressive, de l'usure normale, du défaut d'entretien, des mites et autres vermines, du vice propre ;
- Les dommages provenant de l'état hygrométrique de l'atmosphère, des variations de température sauf si l'exposition à ces événements (à l'intérieur de bâtiments construits et couverts en dur) était totalement imprévisible accidentelle et fortuite ;
- Les dommages dus aux intempéries de toute nature qu'ils s'agisse de dommages directs ou indirects si les instruments assurés se trouvent en dehors d'un local construit et couvert en dur ;
- Les dommages résultant de dépréciation tonale. Hormis ce critère, est garantie la dépréciation que pourrait subir l'instrument assuré malgré sa remise en état, à la suite d'un sinistre garanti ;
- Une insuffisance ou inadaptation du conditionnement, de l'emballage ou un défaut de calage ou d'arrimage ;
- L'utilisation d'un véhicule transportant les objets assurés non conforme aux normes imposées par le constructeur ;
- Un comportement anormal du conducteur à suite à dopage, alcoolémie ou prise de tranquillisants.
- Tout sinistre vol :
  - Entre 21h et 7h dans un véhicule stationne en dehors d'un garage privé clos
  - Dans un véhicule qui ne serait pas de carrosserie entièrement rigide.
- Les rayures, les écaillures, les brûlures de fumeurs, les graffiti, les bombages, les froissures et les taches de toute nature ;